

Demande de modification d'inscription

Concerne les parents qui désirent modifier l'inscription de leur enfant à l'accueil parascolaire. Si plusieurs enfants sont concernés, merci de remplir une fiche par enfant. La fiche de demande de modification doit parvenir à l'accueil parascolaire avant le 20 du mois précédent l'entrée en vigueur de la modification, qui interviendra au plus tôt le début du mois suivant. La fiche est à retourner au parascolaire ou par email (Email : becabonbons@gmail.com). D'autres fiches peuvent être obtenues au parascolaire, au bureau communal, ou être téléchargées sur le site internet de la commune www.lasagne.ch.

Prénom, nom de l'enfant :	
Modification dès le début du mois de :	Année :

Veuillez notifier par une croix dans les cases ci-dessous, les périodes durant lesquelles vous désirez à l'avenir que votre enfant soit accueilli au Bec à Bonbons. Notez toutes les périodes du nouvel horaire, même celles non affectées par la modification.

	Matin avant école 06h30-07h45	Matin en continu 07h45-11h10	Matin après école 11h10-12h15	Midi avec repas 12h15-13h30	Après-midi en continu 13h30-15h10	Après-midi après école 15h10-17h30	Journée complète 06h30-17h30
Lundi		Fermé					
Mardi		Fermé					
Mercredi							
Jeudi		Fermé					
Vendredi							

Fréquentation irrégulière : Réservée aux parents travaillant en horaire irrégulier. Merci de cocher la case ci-contre et d'indiquer dans le tableau ci-dessus toutes les plages pour lesquelles vous voulez réserver une place à l'année. Prière de joindre une attestation de votre employeur. Merci également de consulter le règlement de la structure d'accueil parascolaire au sujet de la facturation.

Motivations de la demande :	
Remarques :	

L'acceptation de la modification souhaitée vous sera confirmée par l'administration, sous réserve de place disponible à l'accueil parascolaire.

Si la modification entraîne une diminution de la durée hebdomadaire, un préavis de 2 mois est requis. En cas de non-respect de la durée de préavis, veuillez noter que la modification de la facturation interviendra après ce délai de 2 mois.

Lieu et date :

Signature du(des) représentant(s) légal(aux) :